

J'aimerais ajouter qu'en 2014 l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins a été modifiée pour lever certains obstacles administratifs, notamment dans le cadre des prestations de physiothérapie à vie. En 2014 également, le Conseil fédéral a aussi approuvé le Concept national maladies rares dans le but d'améliorer la situation des personnes touchées par ces affections. Et ce concept prévoit des coordinateurs pour soutenir les patients, par exemple, lors de leur transfert de la pédiatrie à la médecine pour adultes ou de leur passage justement de l'assurance-invalidité à l'assurance obligatoire des soins. Ces mesures sont actuellement mises en oeuvre dans quatre projets, en collaboration avec les acteurs concernés. Et c'est l'Office fédéral de la santé publique qui en assure la coordination.

J'ajouterai encore que, conscients de ces difficultés ou des difficultés que peut poser le passage d'un système à l'autre, nous travaillons naturellement aussi à une étroite coordination entre l'Office fédéral des assurances sociales et l'Office fédéral de la santé publique.

Voilà donc les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral, qui estime que l'objectif visé est en réalité déjà largement atteint et qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser un rapport supplémentaire, vous invite à rejeter le postulat.

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung des Postulates.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 15.4181/15811)

Für Annahme des Postulates ... 106 Stimmen

Dagegen ... 85 Stimmen

(0 Enthaltungen)

15.4207

**Motion Pezzatti Bruno.
Den Swiss Finish
in den Lebensmittelverordnungen
korrigieren! Die Inkraftsetzung
des Lebensmittelgesetzes muss warten**

**Motion Pezzatti Bruno.
Ordonnances d'exécution
de la loi sur les denrées alimentaires.
Eviter le "Swiss Finish"**

Nationalrat/Conseil national 28.09.17

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Die Motion Pezzatti 15.4207 ist zurückgezogen worden.

Zurückgezogen – Retiré

15.4222

**Motion Weibel Thomas.
Richtige Anreize
mit Wahlfranchisen**

**Motion Weibel Thomas.
Franchises à option.
Donner les bons signaux**

Nationalrat/Conseil national 28.09.17

Weibel Thomas (GL, ZH): Mit der Motion wird der Bundesrat beauftragt, die aktuellen Wahlfranchisen in der obligatorischen Krankenpflegeversicherung (OKP) gemäss KVG beizubehalten. Zum Zeitpunkt, als ich die Motion einreichte, plante der Bundesrat eine Änderung der Verordnung über die Krankenversicherung. Er sah eine Reduktion der Anzahl Franchisen und eine Senkung der Prämienrabatte vor.

Aufgrund der massiven Kritik in der Anhörung hat der Bundesrat seine Absicht geändert. Ende Juni dieses Jahres hat der Bundesrat angekündigt, die Anzahl Stufen beizubehalten, aber die Rabattierung zu ändern. Für 500 Franken Franchise soll der maximal mögliche Rabatt von heute 70 auf 80 Prozent erhöht werden. Im Gegensatz dazu sollen die Rabatte für die höchste Kategorie von 70 auf nur noch 50 Prozent gesenkt werden. Das reduziert den Rabatt von heute etwa 1540 Franken auf noch 1100 Franken. Das Maximum für die Rabattierung wird heute übrigens nicht ausgeschöpft. Aktuell werden auf allen Franchisestufen maximal plus/minus 65 Prozent Rabatt zugestanden.

Durch die Reduktion der Rabatte wird das Wahrnehmen von Eigenverantwortung im Gesundheitswesen bestraft. Denn die Wahlfranchisen ermöglichen es dem Versicherten, mit einem höheren finanziellen Anteil mehr Verantwortung zu übernehmen. Dieses Verhalten sollte vom Bundesrat gefördert werden. Mit der Streichung von Franchisestufen und insbesondere der Reduktion der Rabattmöglichkeiten bewirkt er jedoch genau das Gegenteil. Durch dieses Vorgehen werden falsche Anreize gesetzt, was sich wiederum negativ auf die Kostenentwicklung auswirken würde.

In der Zwischenzeit sind die Kommissionen von Nationalrat und Ständerat aktiv geworden. Bundesrat Berset hatte in der SGK-NR ausgeführt, dass die Änderungen frühestens für das Prämienjahr 2019 oder 2020 in Kraft treten würden. Dennoch haben beide SGK einer gleichlautenden Kommissionen zugestimmt, welche den Bundesrat beauftragt, die Maximalrabatte bei allen Wahlfranchisen bei 70 Prozent des zusätzlich übernommenen Risikos zu belassen.

Es gibt aber auch noch einen anderen Aspekt. Gemäss einem Beitrag in der Sendung "Kassensturz" vom 19. September gibt es mindestens einen Versicherer, welcher offenbar für das Anwerben neuer OKP-Kunden mit hoher Franchise bis 250 Franken Provision bezahlt. Wenn ich das analysiere, komme ich zu folgenden Schlüssen:

1. Es gibt weiterhin Risikoselektion. Dabei sind Versicherte mit hoher Franchise offenbar gute Risiken. Vor dem Hintergrund der Einschätzung des Bundesamtes für Gesundheit, es seien insbesondere Junge, Gesunde, welche dieses Modell wählen, erstaunt mich diese Erkenntnis doch. Es geht immerhin um 1,4 Millionen Personen oder um 21 Prozent der Versicherten.

2. Der Risikoausgleich ist weiterhin verbesserungsfähig. Das müssen wir überprüfen.

3. Die Praxis zeigt aber auch, dass der Bundesrat mit seinem Entscheid, die Rabatte zu verkleinern, genau diesen Versicherern in die Hände spielt. Mit weniger Rabatt wird die Risikoselektion noch attraktiver, und die Jagd nach guten Risiken wird wieder angeheizt. Eine solche Entwicklung liegt total quer in der gesundheitspolitischen Landschaft. Auch die Versicherten haben sich sowohl in Umfragen wie auch in der Ab-

stimmung zur Einheitskasse klar zum aktuellen System mit seiner Wahlvielfalt mit Eigenverantwortung bekannt.

Die Motion verlangt im Einklang mit der Auffassung der beiden SGK, dass die aktuell bestehenden Wahlfranchisen beibehalten werden. Dies betrifft sowohl die Zahl der Franchisen wie auch die möglichen Rabattierungen.

In diesem Sinne und auch im Sinne der beiden SGK bitte ich Sie, die Motion zu unterstützen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Cette motion a été déposée à la suite de la présentation du premier projet du Département fédéral de l'intérieur concernant les franchises, soit en décembre 2015; cela fait donc bientôt deux ans. Ce premier projet prévoyait, entre autres, la suppression des franchises à option les moins utilisées.

A la suite de l'audition effectuée par le département, le processus a été suspendu pour pouvoir étudier certaines questions relatives aux franchises. Dans l'intervalle, le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a pris des décisions importantes en matière de franchises. Tout d'abord, il a adopté un rapport en réponse au postulat Schmid-Federer 13.3250, "Effets de la franchise sur la consommation de prestations médicales". Ensuite, il a ouvert la consultation sur le projet d'adaptation des franchises à l'évolution des coûts, qui met en oeuvre la motion Bischofberger 15.4157, "Assurance obligatoire des soins. Adapter le montant des franchises à l'évolution des coûts". Enfin, il a chargé le Département fédéral de l'intérieur de préparer une modification de l'ordonnance qui traite des rabais de primes.

C'est un débat qu'il faudra mener dans les commissions parlementaires; nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation, en ce qui concerne les franchises, qui doit être débattue. Elle le sera, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil fédéral vous invite à ne pas adopter la motion. Il ne sert à rien de bétonner aujourd'hui une situation alors que nous savons que nous devons en discuter ensemble.

Il se trouve que l'un des principaux problèmes que le rapport a révélés en réponse au postulat Schmid-Federer, c'est que, aujourd'hui, nous avons un système comprenant beaucoup de franchises à option, mais qui donne seulement l'apparence du choix. En réalité, aujourd'hui, seules deux franchises sont économiquement intéressantes: la plus basse et la plus élevée. Les autres ne sont pas rationnelles sur le plan économique. C'est la raison pour laquelle il y a d'ailleurs très peu de personnes qui les prennent. On donne donc l'impression aujourd'hui à l'ensemble de la population qu'il y a un vrai choix entre un nombre important de franchises à option, alors que nous savons maintenant que seules ces deux-là sont économiquement rationnelles, et seules deux d'entre elles sont donc correctes pour les assurés.

Cette situation ne pourra pas perdurer. Quelle réponse allons-nous y apporter? Nous allons y travailler avec vous, avec vos commissions. C'est la raison pour laquelle j'avais annoncé que nous ne souhaitons pas avancer sur ce sujet sans avoir un large échange avec le Parlement. Si nous souhaitons conserver – et c'est un résultat de l'audition – l'ensemble des franchises à option, alors il faudra les organiser de manière à ce que le système fonctionne. A ce moment-là, il faudra discuter des rabais, ou alors revenir à une logique de simplification du système de franchises, éventuellement en en supprimant certaines.

Cette discussion vient d'être initiée, ce n'est donc pas le moment d'adopter une motion. Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur le résultat du vote, mais, en principe, on discute d'abord, puis on décide. Or, si vous décidez d'abord pour discuter ensuite, la situation sera naturellement un peu plus compliquée, surtout que votre commission et celle du Conseil des Etats se sont saisies du projet. Il faut donc les laisser faire leur travail, un travail qui se fera en collaboration avec le Conseil fédéral.

Je vous invite à rejeter cette motion pour permettre à vos commissions, en collaboration avec le Conseil fédéral, d'élaborer une solution qui puisse faire évoluer le mécanisme des franchises dans l'intérêt du système de l'assurance-maladie et dans l'intérêt de l'ensemble des assurés.

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 15.4222/15813)

Für Annahme der Motion ... 136 Stimmen

Dagegen ... 53 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Ich bedanke mich bei Herrn Bundesrat Berset und wünsche ihm einen schönen Tag. Ihnen allen wünsche ich einen schönen Nachmittag im Süden der Schweiz bei der Feier des neugewählten Bundesrates!

Schluss der Sitzung um 10.55 Uhr

La séance est levée à 10 h 55